

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Julie CODRON,
- Marilyne MORIN,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-François COURTY,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON.
- Samuel CHARA.

ABSENT EXCUSE :

Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN,

ABSENT :

Gérard PERROT.

Date de la convocation : 2 mai 2025

Le nombre de conseillers présents et représentés étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, énumère les points de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025,

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
 2. Projet photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes : choix de l'entreprise,
 3. Subvention à l'association Toucy-Entraide
- Informations diverses.

Approbation du procès-verbal du 15 Avril 2025 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 15 avril 2025. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
121	17/04/2025	Divers	MAZAGRAN SERVICES	42,87
122	17/04/2025	Truites	PISCICULTURE ST ROMAIN	274,30
123	17/04/2025	Kit réparation	CITERNÉO	173,92
124	17/04/2025	Divers	Mr BRICOLAGE RELAIS	78,00
125	17/04/2025	Interventions logement et salle des fêtes	DUBUISSON	589,61
Total des décisions émises				1 158,70 €

- **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 1 158,70€.**

2. Projet photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes : choix de l'entreprise :

Pour rappel, dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes en autoconsommation collective et revente du surplus une analyse d'opportunité a été effectuée par le SDEY et un diagnostic de structure par le bureau d'études ANDO.

Considérant les études et les deux devis reçus intégrant l'assistance administrative pour la déclaration préalable de travaux, le Consuel électrique et la demande de raccordement auprès d'ENEDIS :

- Energies Terre Soleil : 31 867.73 € HT : puissance 30 kWc, installation de 60 panneaux de 500 Wc avec optimiseur de puissance, seuil de rentabilité 6 ans.
- Solaire 2f : 33 087.50 € HT : puissance 30.6kWc, installation de 72 panneaux de 425 Wc seuil de rentabilité 9 ans.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de retenir le devis de la Sté Énergies Terre Soleil pour un montant de 31 867.73 € HT
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2025 en investissement au compte 21318
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis de l'entreprise Energies Terre Soleil pour un montant de 31 867.73 € HT pour porter le projet photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes, dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 en investissement au compte 21318 et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

3. Subvention à l'association Toucy-Entraide :

Considérant la demande de l'association pour sa participation à des colis alimentaires destinés à des habitants de notre commune pour un montant de 90 €,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'accepter la demande de l'association Toucy-Entraide pour 90 €

- **Le Conseil Municipal par 7 voix pour et 1 abstention valide l'attribution d'une subvention à l'association Toucy-Entraide pour un montant de 90 €.**

Informations diverses :

• **Contrôle des installations d'assainissement non collectif diligenté par le SPANC en 2025 :**

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne exerce depuis le 01/01/2025 la compétence assainissement et donc aussi la compétence assainissement non collective. Cette compétence a été déléguée au SPANC de la Fédération Eaux Puisaye Forterre de TOUCY qui l'exerçait déjà auparavant pour notre commune.

Dans le cadre de sa mission de diagnostic des installations le contrôle des installations est obligatoire et le SPANC a retenu le délai de 10 ans, délai maximal autorisé entre deux contrôles.

Les subventions précédemment attribuées dans le cadre de ces contrôles périodiques par l'Agence de L'Eau Seine Normandie sont supprimées ce qui explique le montant qui sera facturé pour chaque contrôle.

Afin de diminuer le coût par installation, Mme le Maire propose d'attribuer une subvention individuelle pour chaque installation contrôlée en 2025.

Le SPANC doit adresser la liste des propriétaires concernés par ces contrôles ce qui permettra au Conseil Municipal de délibérer prochainement sur cette aide.

Une réunion est prévue le 19 mai 2025 à 14H30 avec les services du SPANC pour connaître les possibilités d'aide financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre du financement de la réhabilitation des installations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

A Les Ormes, le 12 mai 2025

La secrétaire de séance
Marilyne MORIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD

